

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU 09/11/2024

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 03/10/2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)
NOM:
Prénoms :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse du domicile :
Adresse électronique :
Le cas échéant, nom de la liste :
 Déclare la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Conseil d'Administration de la LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL
• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet : . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.
Fait à le
Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts de la Ligue,

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- → La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,
- → Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb sauf le candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration ci-dessus),
- → Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,
- → Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.



LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
Président N°1				
Président délégué N°2				
Secrétaire Général (le cas échéant) N°3				
Trésorier (le cas échéant) N°4				
Arbitre N°5				
Educateur N°6				
Femme N°7				
Médecin N°8				
Membre N°9				
Membre N°10				
Membre N°11				



Membre N°12 Membre N°13 Membre N°14 Membre N°15 Membre N°16 Membre N°17 Membre N°17 Membre N°18 Membre N°19 Membre N°19		 	
Membre N°13 Membre N°14 Membre N°15 Membre N°15 Membre N°16 Membre N°17 Membre N°17 Membre N°17			
Membre N°14 Membre N°15 Membre N°16 Membre N°16 Membre N°17 Membre N°18 Membre N°19	Membre N°12		
Membre N°15 Membre N°16 Membre N°16 Membre N°17 Membre N°17 Membre N°18	Membre N°13		
Membre N°16 Membre N°17 Membre N°17 Membre N°18 Membre N°18 Membre N°19	Membre N°14		
Membre N°17 Membre N°18 Membre N°18 Membre N°19	Membre N°15		
N°17 Membre N°18 Membre N°19	Membre N°16		
Membre N°19	Membre N°17		
N°19	Membre N°18		
Membre	Membre N°19		
N°20	Membre N°20		
Membre N°21	Membre N°21		
Membre N°22	Membre N°22		